

constitution de l'Eglise dont le pape est le chef. " Ce livre se divise en deux parties bien distinctes. La première traite de la constitution de l'Eglise, c'est-à-dire de sa fondation par Notre-Seigneur, dans et par les apôtres, de ses notes, l'unité, la catholicité et la romanité, si je puis me permettre un néologisme. La seconde partie nous montre l'Eglise au premier siècle fondée de telle sorte que le pouvoir résidait dans les évêques. Ceux-ci sont, il est vrai, soumis à Pierre et à ses successeurs, mais c'est à eux qu'a été confié le gouvernement de l'Eglise. Je dis de l'Eglise, car quand ils sont réunis en concile, avec et sous leur chef naturel, qui est l'évêque de Rome, ils légifèrent pour toute l'Eglise. Cette seconde partie est la plus intéressante, car elle nous reporte aux premières années de l'Eglise, scrute tout ce que la tradition d'une part, les auteurs ecclésiastiques et les Pères de l'autre, nous ont légué à son sujet, et elle nous en trace une physionomie d'autant plus captivante qu'elle est ordinairement moins connue.

Voilà quelle a été l'œuvre de ce cardinal Segna qui vient de mourir, le 5 janvier 1911. Au mois de décembre passé, il fêtait le 50e anniversaire de son ordination sacerdotale. La maladie qui devait l'emporter avait fait déjà de grands progrès, et malgré tout son désir, il dut se borner à assister à la messe dite par un de ses chapelains et à y communier. Mais après la cérémonie, il tint à relire à haute voix la profession de foi de Pie IV et à y joindre la formule de Pie X contre le modernisme. Et il le fit avec une onction, une piété, une foi qui arrachèrent des larmes des yeux des assistants.

Le nombre des membres qui composent le Sacré-Collège se trouve réduit par cette mort à 50, tandis que ce qu'on appelle le *plein* du Sacré-Collège est de 70. Ce sont donc vingt chapeaux à distribuer, nombre considérable. Pour trouver une vacance de cette importance, il faut remonter à l'année 1816, sous le pontificat de Pie VII qui, revenu dans ses Etats après la captivité de Savone et de Fontainebleau, dut pourvoir aux vides que la mort avait faits, pendant son absence de Rome. Il fit alors trois consistoires. Le premier eut lieu le 8 mars 1816. Il y créa 21 cardinaux et en réserva 10 *in petto*. Il déclara ces derniers aux con-